Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 019-211926407-20200226-2020018-DE

COMMUNE DE SOURSAC (Corrèze)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOURSAC (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUILLAUME, Maire.
Date de la convocation : 17 février 2020

Présents : Serge GUILLAUME, Joëlle VERBIGUIE, André FREYSSAC, Mathieu CHAVEROUX, Michel BARRASSIN, Jacqueline CAUX, David CHAULET, Yves FARNIERAS, Nathalie GOUT, Véronique LAPEYRE, Bernard SEINCE
Absents / Excusés : néant
Secrétaire de séance : Véronique LAPEYRE

N°2020-15 : Diagnostic du réseau assainissement et révision du schéma directeur
Présentation des conclusions et détermination de la solution envisagée

Monsieur le Maire rappelle que les conclusions du diagnostic du réseau assainissement et révision du schéma directeur ont été présentées en commission « Voirie, eau, assainissement, énergie » le 23 janvier dernier.
Au vu de ces conclusions, il convient de déterminer quelles orientations la municipalité souhaite prendre sachant que :

- Des travaux sur le réseau assainissement et de déconnexion des eaux pluviales doivent être réalisés sur le secteur Rue du Carmentran / Cité des Rosiers. Ils sont estimés à 337 300 € HT en domaine public et 84 130 € en domaine privé.
- Des travaux doivent être réalisés sur le système de traitement des eaux usées ; deux solutions sont proposées :
    - L'option 1 propose un renouvellement de la station d'épuration du bourg Ouest en lieu et place de l'existante et le déplacement des canalisations pour le transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration du bourg Ouest ; les travaux sont estimés à 300 000 € HT,
    - L'option 2 propose la mise en place d'une station d'épuration commune (FPR 330 habitants) pour le traitement des effluents du bourg Ouest et du bourg Est avec le transfert des effluents par un poste de refoulement à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration du bourg Ouest. ; les travaux sont estimés à 660 000 € HT.

Force est de constater que la station d'épuration du bourg Ouest est obsolète et qu'elle peut présenter un danger de pollution.
Outre le montant très important des travaux, la seconde option nécessite l'installation de pompes de relevage qui demanderont un entretien régulier pour être efficaces.

Monsieur le Maire précise que des financements sont mobilisables auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ils sont néanmoins conditionnés à des tarifs planchers applicables aux abonnés du service d'assainissement collectif. A l'heure actuelle, les tarifs applicables sont inférieurs aux tarifs planchers.
Par ailleurs, la Banque des Territoires propose des « aqua-prêts » pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement et le traitement des eaux pluviales.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 019-211926407-20200226-2020018-DE

Monsieur le Maire propose de retenir l'option 1 consistant à renouveler la station d'épuration du bourg Ouest en lieu et place de l'existante et à déplacer les canalisations pour le transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration du bourg Ouest.

Quelque soit l'option retenue, la nouvelle municipale devra engager des démarches pour affiner le montant des travaux à réaliser et pour rechercher tous les financements mobilisables.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte des conclusions du diagnostic du réseau assainissement présenté par le bureau d'études SOCAMA,
- Retient le projet consistant à renouveler la station d'épuration du bourg Ouest en lieu et place de l'existante et à déplacer les canalisations pour le transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration du bourg Ouest.
- Dit que des démarches devront être engagées afin d'établir un avant-projet détaillé des travaux à réaliser,
- Dit que devront être recherchés tous les financements mobilisables,
- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles à l'avancement de ce dossier.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire, Serge GUILLAUME

MAIRIE de SOURSAC
19550 (Corrèze)